

10. Randonnée – Projet de sécurisation des itinéraires de randonnée de Quincampoix et de Mont-Cauvaire, validation du plan de financement et demande de subvention DETR, candidature à appel à projet CEREMA. – Délibération.

Délibération B 2023-02-08-007

Rapport

Rapporteur	M. AGUADO
Nombre de conseillers en exercice	24
Nombre de conseillers présents	17
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	19

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Anthony AGUADO, Vice-Président en charge de la Mobilité, qui rappelle que les itinéraires portés pour inscription au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires ont fait l'objet d'une expertise par les services sports du Département de Seine-Maritime.

Pour permettre le classement des itinéraires, plusieurs travaux de sécurisation sont préconisés sur les chemins suivants :

- « Fond de Bray » à St-Georges-sur-Fontaine – Quincampoix ;
- « Queue du Renard » à Mont-Cauvaire ;
- « La Folie » à Clères.

Ces actions pourront être partiellement financées à travers :

- ▶ du CEREMA : programme « Sentier de nature » ;
- ▶ de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programme « Voirie : aménagements de sécurité ».

Le coût des travaux est estimé à 48 000 € HT, avec un co-financement par CEREMA et DETR estimé à 80 % soit 38 400 €.

Vu les statuts de la CCICV et notamment la compétence :

- entretien et aménagement des chemins de randonnées présentant plus de 50% de chemin non bitumés et supérieur à 5 km linéaire, et des itinéraires de randonnée inscrits au PDESI de niveau 2 ;
- aménagement et entretien du circuit touristique cyclable intercommunal « Promenade au Pays d'Emma Bovary » et inscription au PDESI des itinéraires intercommunaux.

Vu le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) ;

Vu le Schéma Intercommunal de la randonnée établissant les itinéraires de randonnée et les statuts de la Communauté de Communes (Délibération 2019-06-24-060) ;

Vu l'avis de la commission attractivité du 23 janvier 2023 ;

Délibération

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité autorise Monsieur le Président à :

- valider le plan de financement exposé ;
- déposer un dossier de réponse à l'appel à projet du CEREMA et à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR portant sur la sécurisation des chemins de randonnée précités ;
- signer toutes conventions et actes en découlant.
- imputer les dépenses et recettes correspondantes du service « Tourisme » , Chapitre 633 du BP 2023.

Nombre de votants	19
Votes pour	19
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,



Éric HERBET



Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre CARPENTIER